

## RESERVATION PERISCOLAIRE (MATIN/SOIR – AVANT/APRES L'ECOLE)

### CONTRAT D'ENGAGEMENT ANNUEL PERISCOLAIRE 2023 2024

Pour réserver le périscolaire (**à faire chaque année**) :

- Remplir un dossier d'inscription (si votre enfant est déjà inscrit, nous retourner uniquement le contrat d'engagement annuel périscolaire).
- Remplir ce contrat d'engagement annuel périscolaire par famille.
- Remplir le mandat de prélèvement SEPA (la première fois ou en cas de changement de coordonnées bancaires).
- Faire un chèque de réservation de 50 € à l'ordre des PEP 28 (qui sera rendu après le 1<sup>er</sup> paiement).
- Retourner le tout au responsable de votre accueil périscolaire.

#### VOTRE ENFANT :

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de Naissance : ..... Date du 1<sup>er</sup> jour de présence : .....

- |   |                                       |   |   |                                      |
|---|---------------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Forfait<br>matin   | <input type="checkbox"/> Forfait soir | <input type="checkbox"/> Forfait matin<br>et soir | <input type="checkbox"/> Forfait<br>équipe* | <input type="checkbox"/> Occasionnel |
| <input type="checkbox"/> Baudreville        |                                       | <input type="checkbox"/> Ouarville                |   | <input type="checkbox"/> Toury       |
| <input type="checkbox"/> Bazoches-en-Dunois |                                       | <input type="checkbox"/> Rouvray-Saint Denis**    |   | <input type="checkbox"/> Voves       |
| <input type="checkbox"/> Janville en Beauce |                                       | <input type="checkbox"/> Sainville                |   | <input type="checkbox"/> Ymonville   |
| <input type="checkbox"/> Orgères en Beauce  |                                       | <input type="checkbox"/> Terminiers**             |   |                                      |

- ✓ Le tarif s'applique en fonction des revenus du foyer (Avis d'imposition à envoyer tous les ans)
- ✓ Retrouver la grille tarifaire sur le livret enfance jeunesse 2023-2024.

**Attention le choix au tarif forfait est définitif pour l'année scolaire.** L'enfant a sa place réservée toute l'année. C'est un engagement sur l'année scolaire. Une fois le 1<sup>er</sup> paiement effectué, vous ne pouvez pas désinscrire votre enfant sauf cas particuliers (voir règlement de fonctionnement).

#### Modalité de paiement :

Le tarif est en fonction des revenus N-2 du foyer (avant déductions) conformément aux préconisations de la CAF. Il est lissé de septembre à juin (incluant les jours périscolaires de juillet), la même somme est à régler tous les mois. *Attention, en fonction de vos nouveaux revenus déclarés, le tarif peut être révisé en janvier (changement possible de tranche tarifaire à la baisse ou à la hausse).*

Le paiement s'effectue le 5 de chaque mois par prélèvement automatique (une fiche « mandat de prélèvement SEPA » est à remplir et à signer). Cette solution est préconisée. Sinon le paiement peut être effectué en ligne via le portail famille CCCB.

\* Pour les familles travaillant en équipe ou étant en garde alternée, se référer aux modalités du règlement de fonctionnement, article « tarifs/facturation » (voir livret enfance jeunesse). Justificatif à fournir avec ce contrat d'engagement.

\*\* **Attention** : Pour les sites de Rouvray-Saint-Denis et Terminiers, certaines classes prennent le bus pour regagner le périscolaire, **une carte de transport par enfant est alors obligatoire** (25€ par enfant et par an – tarif appliqué en 2021) et est à renouveler chaque année via le formulaire en ligne sur [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr) (Imposée par la Région Centre-Val de Loire - attention dates d'inscription précises entre juin et juillet voir sur le site).

En cas d'impossibilité d'utilisation du portail famille, le paiement correspondant (à l'ordre des PEP 28) sera à transmettre au responsable de la structure avant le 5 du mois